

Le 07 décembre
2022

Habitante de Quiéry
la Motte

M^{me} le Commissaire Enquêteur
Mairie de Quiéry
62490 Quiéry-la-Motte

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous faire part
des observations dans le cadre de l'enquête publique
portant sur le projet d'éclairage de la Vallée de
L'Escurieux.

Ce projet va sans aucun doute, avoir des incidences
néfastes pour nous tous habitants de ce village.
En effet le village est traversé par des infrastructures
autoroutières et ferroviaires engendrant une nuisance d'ores et
d'ores déjà notable. Ces éclairages vont de fait la rotation des
pôles, engendrant également des nuisances auditives
supplémentaires non négligeables. L'accumulation de ces
bruits va devenir pour chacun insupportable. Les effets et
impacts cumulés de toutes ces infrastructures sont importants.
De plus, l'impact visuel va être également notable.
A ce jour, Quiéry la Motte est entourée de nombreux
éclairages, qui chaque nuit viennent une nuisance
lumineuse également. La proposition de limiter l'impact
lumineux en coordonnant la luminosité des éclairages
aux alentours n'est pas faisable au vu de la situation de nos

l'on diminue l'impact visuel de ces éoliennes, des mesures d'accompagnement, dont proposées comme par exemple la plantation d'arbustes le long des mouvements aux murs ou en fonds de jardins - Ces mesures n'auront aucun effet ou impact pour limiter les nuisances visuelles.

La commune de Quincy est une des communes de la Vallée de l'Esnebroux possédant un champ captant d'eau. La ressource en eau est essentielle pour le territoire et la région toute entière. La préservation de la ressource est un enjeu fort, aussi les agriculteurs se mobilisent et pratiquent une agriculture raisonnée en limitant les produits phytosanitaires et les intrants, et évitent ainsi les pollutions diffuses et ponctuelles. Nos terrains sont des terres moyennes au l'infiltration est souvent rapide - Il est très surprenant que l'étude de dangers minimise les risques d'accidents, le risque zéro n'existe pas ! Les actions de contrôle à mettre en œuvre sont très peu développées ou peu prévues au regard des risques éventuels de pollution en phase travaux ou en phase exploitation.

L'étude d'impact actualisée en 2022 ne fait pas de référence au nouveau SDAGE validé en mars 2022.

Il est important de préciser que les impacts pour la population sont en phase travaux conséquents compte tenu du nombre de camion⁽¹³⁰⁾ qui circule dans notre village. A ce jour, le plan de déplacement et de circulation n'est pas établi - En tant qu'habitant, je m'interroge de possibilité de circulation et d'accès aux chantiers, au village - les voies sont de voies départementales, communales, chemins ruraux qui sont détériorés - L

L'étude d'impact précise qu'il n'y a pas d'impact pour la santé, qu'il n'y a aucun impact sanitaire vis à vis des émissions de champ magnétique et de champ électrique de lignes. Les arguments restent superflus, compte tenu que dans le cadre de mesures d'aménagement financiers, une campagne de remise en état de réception des ondes de télévision après installation des câbles est prévue.

D'une façon générale, les données restent peu objectives, les arguments ou les analyses ne sont pas justes, les effets, impacts ou mesures sont largement sous évalués, orientant ainsi le projet comme pouvant être réalisable. Il est à noter que l'ARE Agence Régionale de l'eau n'existe pas (cf étude impact) en Hauts de France. Les impacts des ombres portées sur les cultures environnantes ne sont pas définis.

De nombreux impacts sur notre environnement, notre cadre de vie vont être constatés indéniablement, des impacts négatifs ayant des risques sanitaires, environnementaux, non mesurables ou estimés très grossièrement et de façon peu objective.

Aussi pour toutes ces raisons, je tiens à confirmer mon désaccord sur ce projet privé qui ne se sent pas écologique globalement (béton, gazoil utilisé) et qui n'a pas fait l'objet d'une concertation -
Veuillez m'en remercier de votre attention

Je vous prie d'agréer Madame le Commissaire
l'assurance de ma considération distinguée



